

27 juin 2018

Réponse au Conseil municipal à la motion du 2 décembre 2009 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Miltos Thomaidès, Christophe Buemi, Endri Gega, M^{mes} Annina Pfund, Isabelle Brunier et Andrienne Soutter: «Parce qu'ils ont construit la Suisse et Genève: rendons hommage aux saisonniers».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- qu'à partir des années 1950 ce sont des centaines de milliers de femmes et d'hommes qui sont venus dans notre pays, principalement d'Italie, d'Espagne et du Portugal, pour travailler et participer au développement économique de la Suisse et de Genève;
- que les lois suisses de l'époque ne permettaient pas le regroupement familial, poussant ainsi les familles à être séparées et éloignées;
- que cette situation a provoqué des drames inacceptables, notamment la clandestinité de milliers d'enfants qui se voyaient obligés de vivre enfermés dans des appartements pour pouvoir rester auprès de leurs parents, sans droit à être scolarisés et en craignant d'être expulsés;
- que notre ville est un centre international d'excellence sur les questions liées au respect des droits humains et de l'enfant;
- que nous avons un devoir de mémoire, de reconnaissance et de considération pour ces travailleuses et travailleurs italiens, espagnols, portugais, ex-yougoslaves et d'autres nationalités qui ont œuvré à construire la richesse de notre canton et de notre cité,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à organiser, en collaboration avec les associations communautaires de ces pays et le Canton, une exposition publique sur cette thématique;
- à rendre hommage à tous ces hommes et femmes au travers d'une œuvre d'art qui sera posée en un lieu public et qui permettra de rappeler aux générations futures cette partie de notre histoire.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le nombre de personnes ayant vécu sous le régime du permis A, dit de «saisonnières ou saisonniers», est estimé à environ 7 millions de personnes dans toute la Suisse. C'est-à-dire qu'un nombre de personnes presque équivalent à la population nationale a quitté, entre 1931 et 2000, l'Italie, l'Espagne, le Portugal ou les pays d'ex-Yougoslavie pour travailler dans notre pays.

Sept millions de personnes qui ont contribué au développement, à la croissance et à la prospérité de la Suisse, mais qui ont vécu dans des conditions hautement critiquables. Le regroupement familial leur était interdit, ce qui a entraîné la séparation durable de familles, ou la vie en clandestinité de certains enfants ayant néanmoins vécu auprès de leurs parents (appelés «les enfants du placard»). Il était interdit aux personnes saisonnières de changer d'employeur durant leur présence en Suisse, les plaçant ainsi dans une situation de forte dépendance qui a pu mener à bien des abus. En outre, ces personnes ne pouvaient pas bénéficier des assurances sociales quand bien même leurs conditions d'existence étaient très précaires. La précarité de ce statut a également entraîné des conditions de séjour très défavorables, comme la résidence en baraquements souvent insalubres.

Enfin, dans les années 1970, les deux initiatives dites Schwarzenbach, visant à limiter la population étrangère à 10 ou à 12% du total de la population suisse, ont déteint un impact considérable sur la stigmatisation des personnes saisonnières.

Il est important de relever que Genève a été l'un des premiers cantons à s'opposer aux conditions de vie de ce statut. Plusieurs associations, à l'instar du Centre de contact Suisses-immigrés, se sont activement engagées pour améliorer les conditions de vie des personnes saisonnières à Genève. En outre, les autorités cantonales ont été les premières en Suisse à autoriser la scolarisation des enfants présents clandestinement, et nommés les «enfants du placard». Ainsi, le rôle joué par Genève pour défendre les droits des personnes saisonnières justifie que les autorités de la Ville se saisissent de cette thématique et de son traitement mémoriel.

Par conséquent, le Conseil administratif de la Ville de Genève prend au sérieux le contenu de la motion M-891, qui affirme que la Ville de Genève, ville de droits humains, a un devoir de mémoire, de reconnaissance et de considération pour les personnes qui ont été titulaires d'un permis de saisonnières ou de saisonniers. Dans cette perspective, le Conseil administratif a chargé le Service Agenda 21 – Ville durable (SA21) et le Service culturel (SEC) d'organiser une consultation à laquelle ont participé des représentant-e-s d'universités, de syndicats, d'associations, d'organismes d'archives et d'institutions publiques. Les résultats de cette consultation, menée en 2015, ont permis d'identifier les enjeux mémoriels et sociaux sous-tendus par la thématique, et de déterminer que le prérequis à toute intervention (exposition et intervention artistique) était de procéder à un travail de documentation sur les archives liées à cette question.

Pour cette raison, l'association des Archives contestataires et la Fondation du Collège du travail ont été mandatées pour réaliser un état des lieux des archives relatives aux saisonnières et saisonniers dans le canton de Genève. Le rapport issu de ce mandat (annexe 1) représente en tant que tel un formidable travail de

mémoire en hommage aux saisonnières et aux saisonniers. Il constitue également un jalon important en vue de la conservation et de la valorisation de ces archives.

Afin de poursuivre la réflexion sur le projet d'exposition et d'intervention artistique, un appel à idées a été lancé en 2017 par le Service Agenda 21 – Ville durable auprès de douze acteurs et actrices issu-e-s des domaines académiques, artistiques, ou du secteur associatif. Nous avons retenu la proposition élaborée par l'association des Archives contestataires et la Fondation du Collège du travail, en collaboration avec Rosa Brux, une association artistique travaillant sur la thématique de la mémoire. Le projet est intitulé «Histoire de saisons», et consiste en une exposition qui se tiendra de novembre à décembre 2019 dans les locaux du Commun, gérés par le DCS au sein du Bâtiment d'art contemporain. De par son esthétique et son histoire industrielle, Le Commun s'avère être un lieu idéal pour rappeler la mémoire du statut de saisonnier et saisonnière. La période choisie pour l'exposition permettra d'élaborer des partenariats avec les écoles et des collaborations avec les enseignant-e-s.

Cette exposition aura pour objectif principal de faire connaître de la population, grâce aux archives, les conditions d'accueil, de séjour et d'emploi liées au statut de saisonnières et saisonniers. Mise en forme par des artistes spécialistes des questions de mémoire, cette exposition proposera un traitement original et sensible de l'histoire du statut de saisonnières et de saisonniers.

Elle permettra en outre de valoriser la production culturelle liée à cette histoire (films, documentaires, musique, etc.), de collecter des témoignages pour «préserver» et valoriser la mémoire orale de cette histoire, et d'encourager la recherche scientifique et historiographique sur cette thématique. Enfin, cette exposition s'accompagnera d'événements et d'actions de sensibilisation, notamment auprès de publics jeunes n'ayant pas connaissance de cette partie de l'histoire, en cherchant à identifier d'éventuelles résonances avec les problématiques actuelles en matière de migration.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La vice-présidente:
Sandrine Salerno

Le maire:
Sami Kanaan

Annexes à consulter sur le site internet:

- Annexe 1: rapport «Etat des lieux des archives relatives aux saisonniers et saisonnières dans le contexte genevois»
- Annexe 2: Archives contestataires collège du travail Rosa Brux
- Annexe 3: Budget du Projet d'exposition Histoire(s) de saison